

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE

n°376

JUIN 2024

1. COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur, réuni le samedi 8 juin 2024 à Nogent-sur-Marne a pris les décisions suivantes :

▪ Règlementation sportive 2024

Suite aux ajustements réalisés en début de saison dans la réglementation sportive 2024, celle-ci a été approuvée dans son intégralité lors du Comité directeur du 8 juin dernier. Le document de référence est donc consultable sur le site de la fédération : <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-reglementation-sportive-2024-20231211151738.pdf>

▪ Organisateur Championnat de France senior bateaux long 2025

Le Championnat de France senior bateaux long 2025 sera organisé par la Société des Régates Mâconnaises le 11 et le 12 octobre 2025.

▪ Règlementation sportive 2025

La réglementation sportive 2025 simplifiée a été votée le 8 juin. Elle est consultable sur le site de la fédération : <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-reglementation-sportive-2025-v1-light-20240617124008.pdf>

▪ Textes réglementaires

Des modifications aux textes réglementaires ont été apportées, vous pouvez les consulter via les liens joints ci-dessous :

Modification de l'annexe 1 : Règlement disciplinaire

[https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_1-Re%CC%80glement-disciplinaire-CD-2024-06-08\(modifs\)-20240618091838.pdf](https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_1-Re%CC%80glement-disciplinaire-CD-2024-06-08(modifs)-20240618091838.pdf)

Modification de l'annexe 10 : Règlement des Championnats et Critériums

[https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_10-Re%CC%80glement-des-championnats-et-crite%CC%81riums-CD-2024-06-08\(modifs\)-20240618095909.pdf](https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_10-Re%CC%80glement-des-championnats-et-crite%CC%81riums-CD-2024-06-08(modifs)-20240618095909.pdf)

▪ Assemblée générale 2025

L'Assemblée générale 2025 sera organisée par le Comité départemental du Pas-de-Calais (Ligue Hauts de France) le samedi 22 mars 2025.

2. APPEL A CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU (CAHN)

Pour se conformer aux nouvelles exigences légales et réglementaires introduites par la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, visant à rendre le sport plus démocratique et accessible à tous les citoyens, nous devons créer la Commission des Athlètes de Haut Niveau qui sera composée de 5 membres.

Cette commission jouera un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des chances, l'inclusion, et la représentation des athlètes au sein de notre fédération.

Si vous souhaitez intégrer cette commission de la FFA, nous vous proposons de candidater **avant le 30 juin 2024** en complétant le formulaire en ligne via le lien suivant : <https://forms.gle/jDDBNkJ55cgthyAb7>

Sont éligibles, les sportifs majeurs inscrits sur la liste ministérielle 2024 des sportifs de haut niveau (SHN) dans la catégorie Élite, Sénior, Relève, Reconversion. Cette liste est consultable sur le site du Ministère chargé des sports : <https://www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifsfrancais-de-haut-niveau-60>

Après validation des candidatures par la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) l'élection se déroulera au scrutin uninominal majoritaire à un tour dans chacun des deux collèges (homme/femme).

Deux listes seront diffusées (hommes et femmes) par mail à tous les SHN le 3 juillet 2024. Le vote aura lieu sur la plateforme de vote en distanciel depuis un ordinateur ou un téléphone du 5 au 7 juillet 2024.

A l'issue de cette création, celle-ci élira 2 athlètes (1 femme et 1 homme) qui intégreront les instances dirigeantes de la FFA.

Le règlement est consultable sur <https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-modalites-creation-CAHN-20240618091035.pdf>

INFORMATION à relayer à vos SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)

3. BOURSE AIA 2024

Ces bourses "Rameurs tricolores" sont destinées à des rameuses et rameurs de moins de 23 ans en situation difficile qu'il soit de haut niveau ou pas pour les aider à continuer la pratique de notre beau sport qu'est l'aviron.

En 2023, année exceptionnelle, 5 rameuses et rameurs ont obtenu une bourse de 500 euros chacun.

Le dossier de demande de bourse est téléchargeable sur <https://www.rameurs-tricolores.fr/nos-bourses> et est à retourner par email à l'AIA avant le 30 juin 2024 : bourse@rameurs-tricolores.fr. Les dossiers de jeunes inscrits sur un pôle espoir sont recevables.

4. LABELLISATION D'UNE MANIFESTATION EN MER

En respectant le cahier des charges, elles regroupent les régates d'aviron de mer et des épreuves de Beach Rowing labellisées.

Les manifestations en mer labellisées par la FFA sont des compétitions organisées dans le respect de critères définis à chaque fin de saison et spécifiés dans un appel à candidature. Elles permettent aux clubs participants de marquer des points pour le classement national mer des clubs.

Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page FFA :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/mer/manifestations-labellisees-mer>

Pour la saison 2024-2025, la procédure de labellisation est la suivante :

- **Du lundi 17 juin au vendredi 5 juillet 2024** : inscriptions des régates sur le site de la FFA et dépôt de la demande de labellisation.
- **Vendredi 7 juillet 2024 à 14h** : clôture des inscriptions.
- **Lundi 15 juillet 2024** : le Bureau fédéral, sur proposition de la commission aviron de mer, arrête la liste des régates labellisées.

Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires sur la procédure de labellisation, à partir de ce lien :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-de-mer/labelliser-regate-en-mer>

Pour plus de renseignements, contactez Yvonig FOUCAUD yvonig.foucaud@ffaviron.fr / 06 19 99 65 36